

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 009/2019

OBJET : Education : Attribution d'une subvention pour une Classe de Mer :

L'an deux mille dix-neuf, le 5 du mois de Mars à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Véronique PINAI / Christine DECORDIER/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Sophie ESPOSITO/**PROCURATIONS** : Françoise DAMILANO à Gracienne DODAIN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Nathalie DIGANI / Jérémy GIBELIN à Catherine DINI / Marc LEROY à Jean-Yves LESSATINI**ABSENTS** : Guy GRANIER / Taoufick FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI / Mélanie MORINI / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ.**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Considérant** l'intérêt pour les enfants de participer à cette classe de mer organisée du 06 au 10 mai 2019,

Conformément aux textes en vigueur,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 11.50€ par jour et par élève pour un effectif prévisionnel de 20 élèves.

La subvention sera réajustée au nombre exact d'enfant partant en classe de mer.

Pour un montant prévisionnel de 1 650€ (mille six cent cinquante euros) auquel s'ajoute le transport pour le test en piscine.

En conséquence, il est **décidé** au Conseil municipal de :

- de valider le montant de la subvention soit 11.50 euros par jour et par enfant qui sera adapté au nombre réel d'enfants,
- d'attribuer la subvention à la part des élèves,
- d'inclure les frais de transports pour le test en piscine,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 16****Votants : 20****Absents : 07****Pour : 20****Contre : 00****Abstentions : 00**

AINSI FAIT ET DELIBERE
LES JOUR, MOIS ET AN
POUR EXTRAIT CERTIFIE
Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 8/3/2019
et publication en mairie le : 11/03/2019